



Rapport

Date de la séance du CE : 6 novembre 2024
Direction : Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire : 2024.BVD.4798
Classification : Non classifié

Spiez, Hondrich, Inforama Oberland bernois, construction d'une étable pour les bovins, crédit d'engagement pour la réalisation

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description de l'affaire	3
3.1	Contexte	3
3.2	Description du projet	4
3.3	Procédure	6
3.4	Équipement d'exploitation (à la charge de la DTT)	6
3.5	Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet	6
4.	Répercussions sur les finances et le personnel	6
4.1	Récapitulatif des coûts	6
4.2	Financement	7
4.3	Informations sur les investissements	7
5.	Calendrier	8
6.	Proposition	8

1. Synthèse

L'INFORAMA Oberland bernois à Hondrich, situé au pied du Niesen en dessus du lac de Thoune, bénéficie d'un emplacement central pour toutes les vallées de l'Oberland bernois. Il s'agit du centre de compétences dédié à l'agriculture de montagne et l'économie alpestre. L'INFORAMA Oberland bernois doit pouvoir collaborer étroitement avec une exploitation agricole locale d'élevage de vaches laitières et de production laitière pour la fabrication de fromage au lait cru. À cet effet, l'INFORAMA Oberland bernois a conclu une convention de prestations avec le fermier de l'exploitation agricole à Hondrich.

L'exploitation agricole cantonale à Hondrich bei Spiez a fait l'objet d'un nouvel en affermage en début 2020. L'étable pour bovins n'est toutefois plus conforme à la protection des animaux et ne peut plus être utilisée que de manière limitée. Afin que la famille titulaire du bail à ferme puisse respecter la convention de prestations conclue avec l'INFORAMA Oberland bernois, le canton lui met temporairement à disposition depuis 2020 une étable de remplacement en affermage. Cette solution n'est toutefois possible que jusqu'en 2027 au plus tard. Il s'est avéré qu'une rénovation totale de l'étable pour bovins en vue de la mettre en conformité avec la protection des animaux ne pourrait pas être autorisée. Par conséquent, il est nécessaire de construire une nouvelle étable d'ici 2027 pour la détention des animaux de l'exploitation affermée à Hondrich. Une parcelle cantonale appropriée est disponible à courte distance de marche de l'INFORAMA Oberland bernois.

Lors de la session d'automne 2023, le Grand Conseil s'est assuré, au moyen d'une charge relative au renvoi de la stratégie d'utilisation de l'INFORAMA, que le projet soit mis en œuvre indépendamment de la stratégie d'utilisation.

Le crédit de réalisation demandé de 3 850 000 francs (coûts totaux de 4 300 000 francs, moins les frais d'étude de projet déjà approuvés de 450 000 francs) doit permettre de financer la construction de la nouvelle étable pour bovins sur la parcelle cantonale n° 3202 à Spiez. Les coûts totaux comprennent également les frais d'équipement d'exploitation de 360 000 francs.

Le crédit est soumis au référendum facultatif.

2. Bases légales

- Ordonnance fédérale du 23 avril 2008 sur la protection des animaux (OPAn ; RS 455.1)
- Loi cantonale du 16 juin 1997 sur l'agriculture (LCAB ; RSB 910.1), articles 26 et 27
- Ordonnance du 5 novembre 1997 sur la vulgarisation en agriculture et en économie familiale rurale (OVAEFR ; RSB 915.11), article 6
- Loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11), articles 35 ss
- Ordonnance du 9 novembre 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (OFOP ; RSB 435.111), article 79
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (OO DEEE ; RSB 152.221.111), articles 1 et 8
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction des travaux publics et des transports (OO DTT ; RSB 152.221.191), article 14
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 21 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21 ss

3. Description de l'affaire

3.1 Contexte

L'INFORAMA est le centre de compétences cantonal pour la formation et la vulgarisation dans le domaine de l'agriculture, de la production de légumes, de fruits, de baies et de vigne, des métiers du cheval et de l'économie familiale rurale. Il dispense des connaissances actuelles et innovantes et joue un rôle de trait d'union entre la recherche, la pratique et l'exécution. Il s'engage au niveau cantonal et suisse en faveur d'un développement pérenne de la formation et de la vulgarisation. L'INFORAMA propose diverses filières de formation, allant de la formation professionnelle initiale à l'école supérieure en passant par l'école de maturité professionnelle.

L'INFORAMA Oberland bernois est aujourd'hui l'un des sept sites régionaux de l'INFORAMA du canton de Berne et propose des formations dans les domaines de l'agriculture de montagne et de l'économie familiale. Il est également un centre de vulgarisation régional et gère sa propre fromagerie-école, dans laquelle sont dispensés des cours de fromagerie d'alpage. Fondé en 1919 à Brienz comme école d'alpage, l'INFORAMA a ensuite déménagé en 1952 à Hondrich bei Spiez pour devenir une école d'agriculture de montagne. Conformément au plan stratégique régional d'exploitation (stratégie de l'INFORAMA), l'INFORAMA Oberland bernois doit rester à l'avenir un centre de compétences reconnu au niveau national pour l'agriculture de montagne et l'économie alpestre. Il est en revanche prévu qu'il se sépare de la section d'économie familiale rurale.

L'agriculture de montagne et d'alpage joue un rôle central pour l'économie, l'agriculture, l'environnement, la société et le tourisme dans le canton de Berne. Le canton de Berne, plus grand canton agricole de Suisse, compte 4500 alpages, soit nettement plus que tous les autres cantons. Les alpages, qui sont souvent de petites structures en grande partie dédiées aux génisses et aux vaches, comprennent aussi parfois des exploitations de plaine.

L'INFORAMA Oberland bernois sert de réseau national entre la formation, la vulgarisation, la recherche et les partenaires. La formation pratique des étudiantes et étudiants nécessite une collaboration avec une exploitation agricole avec étable. À cet effet, l'INFORAMA Oberland bernois a conclu une convention de prestations avec le fermier de l'exploitation agricole à Hondrich, qui gère son exploitation de manière indépendante à des fins de subsistance. Son exploitation affermée doit être pour les étudiantes et étudiants un reflet explicite de la réalité économique d'une exploitation agricole. Il est donc important que l'exploitation serve de modèle pour la formation dans le domaine de l'agriculture de montagne et d'alpage. Le bâtiment et les animaux de l'exploitation sont utilisés pour les cours pratiques et les essais de l'INFORAMA. Les aspects pratiques pourront ainsi être présentés et transmis aux étudiantes et étudiants au moyen d'une exploitation en activité. Environ 200 leçons par année scolaire sont consacrées à la détention des animaux en étable et environ 120 leçons par année sont prévues pour les activités dans les champs. En outre, dans le cadre de la révision en cours de la formation professionnelle initiale en agriculture, une nouvelle orientation « agriculture de montagne et d'alpage » sera introduite à partir de 2026. Seules quelques écoles en Suisse pourront proposer cette orientation. Grâce à la construction de la nouvelle étable, le centre de compétences pour l'agriculture de montagne et d'alpage de l'INFORAMA disposera des outils de démonstration nécessaires pour proposer cet enseignement. Par ailleurs, l'exploitation fournit du lait sans ensilage pour la fromagerie-école et propose, outre la transformation du lait, des cours en conduite d'alpage et d'exploitation fromagère sur l'alpage à raison d'environ 450 leçons par an. De plus en plus d'activités de recherche et d'essais pratiques sur le thème de l'agriculture de montagne et d'alpage sont menés dans l'exploitation et les processus et résultats doivent pouvoir être transmis à des fins de formation.

L'exploitation agricole cantonale à Hondrich bei Spiez a fait l'objet d'un nouvel en affermage en début 2020. Dans le même temps, le fermier a conclu une convention de prestations avec l'INFORAMA afin de

compléter son activité indépendante. Après l'adjudication de l'affermage, il s'est avéré que l'étable pour bovins n'était plus conforme à la protection des animaux. Elle ne peut donc être utilisée que de manière limitée. Par ailleurs, une expertise a montré que l'étable actuelle ne permettait pas de respecter les recommandations de la Confédération sur les odeurs. Il est apparu qu'une rénovation totale en vue de remédier aux défauts de l'étable ne pourrait pas être approuvée. Afin que la famille titulaire du bail à ferme puisse respecter la convention de prestations conclue avec l'INFORAMA Oberland bernois, le canton lui met à disposition à titre provisoire une étable de remplacement en affermage à la Schlüsselmatte à Spiez. Le bail à ferme court jusqu'au 30 juin 2027, le bailleur ayant exclu toute prolongation. Il n'existe aucune autre étable disponible dans les environs immédiats pouvant être mise en affermage. Le canton a donc indiqué au titulaire du bail qu'une solution serait recherchée pour la construction d'une étable d'ici la fin du bail à ferme. Une nouvelle étable pour bovins doit ainsi être construite et mise en service d'ici l'été 2027 sur la parcelle cantonale n° 3202 dans le secteur « Seeme » située à courte distance à pied de l'INFORAMA Oberland bernois.

La construction de la nouvelle étable pour bovins fait partie des investissements qui ne dépendent pas directement de la stratégie d'utilisation et qui doivent être mis en œuvre comme prévu conformément à la charge 8 du renvoi de la stratégie d'utilisation de l'INFORAMA (2022.WEU.834) adoptée lors de la session d'automne 2023. La stratégie d'utilisation remaniée sera transmise au Grand Conseil lors de la session de mars 2025, raison pour laquelle la demande de crédit pour la nouvelle étable sera soumise au même moment.

3.2 Description du projet

Le projet doit permettre de construire une nouvelle étable moderne à stabulation libre pouvant accueillir 60 vaches, génisses et veaux (44 unités de gros bétail), permettant une détention respectueuse des animaux et respectant les exigences en matière de surface et d'infrastructure nécessaires au mandat de formation et de vulgarisation. Une étude de faisabilité réalisée en 2023 a montré que la solution choisie sur la parcelle voisine n° 3202 permet de construire une étable pour bovins très facilement modulable et qui permet de respecter les prescriptions de l'exploitation et de la loi sur la protection des animaux. La réalisation de l'étable se base sur un concept d'exploitation, permet une méthode d'enseignement axée sur la pratique dans le domaine de l'agriculture de montagne et d'alpage et assure l'existence de la famille résidente titulaire du bail à ferme. En outre, le site prévu est situé à courte distance à pied de l'INFORAMA, ce qui est idéal compte tenu du peu de temps disponible pour se déplacer de la salle de classe à l'étable.

3.2.1 Étable à stabulation libre

Une première étude de faisabilité pour l'étable reposait sur l'hypothèse que celle-ci serait construite sur le site de l'INFORAMA. Compte tenu des surfaces disponibles limitées et de la situation au milieu de l'école, il était prévu de construire une petite étable à stabulation entravée. Cette solution a toutefois été abandonnée pour des raisons de protection des animaux.

Le terrain destiné à la construction de la nouvelle étable dispose en revanche de suffisamment de place pour aménager une stabulation libre avec une aire d'affouragement dans laquelle les vaches pourront se déplacer librement, des logettes ainsi qu'une aire d'exercice. Un espace distinct est prévu pour les veaux. La stabulation libre permet de mieux répondre aux besoins des animaux que la stabulation à l'attache. L'INFORAMA soutient également la construction d'une étable à stabulation libre, dans un souci de bien-être animal. Une détention des vaches respectueuse de l'espèce implique qu'elles puissent se mouvoir librement. Dans la région de l'Oberland bernois, la plupart des nouvelles constructions se ba-

sent sur le système de stabulation libre. Celui-ci est modulable et s'adapte facilement à de nouvelles exigences.

3.2.2 Construction

Le bâtiment sera construit en bois et reposera sur une dalle en béton avec un réservoir à lisier souterrain. Les façades nécessitant des revêtements muraux extérieurs seront habillées d'un coffrage en bois typique du lieu. Pour la construction et les revêtements, l'utilisation de bois suisse certifié sera privilégiée. Les façades ouvertes permettront une aération optimale de l'étable.

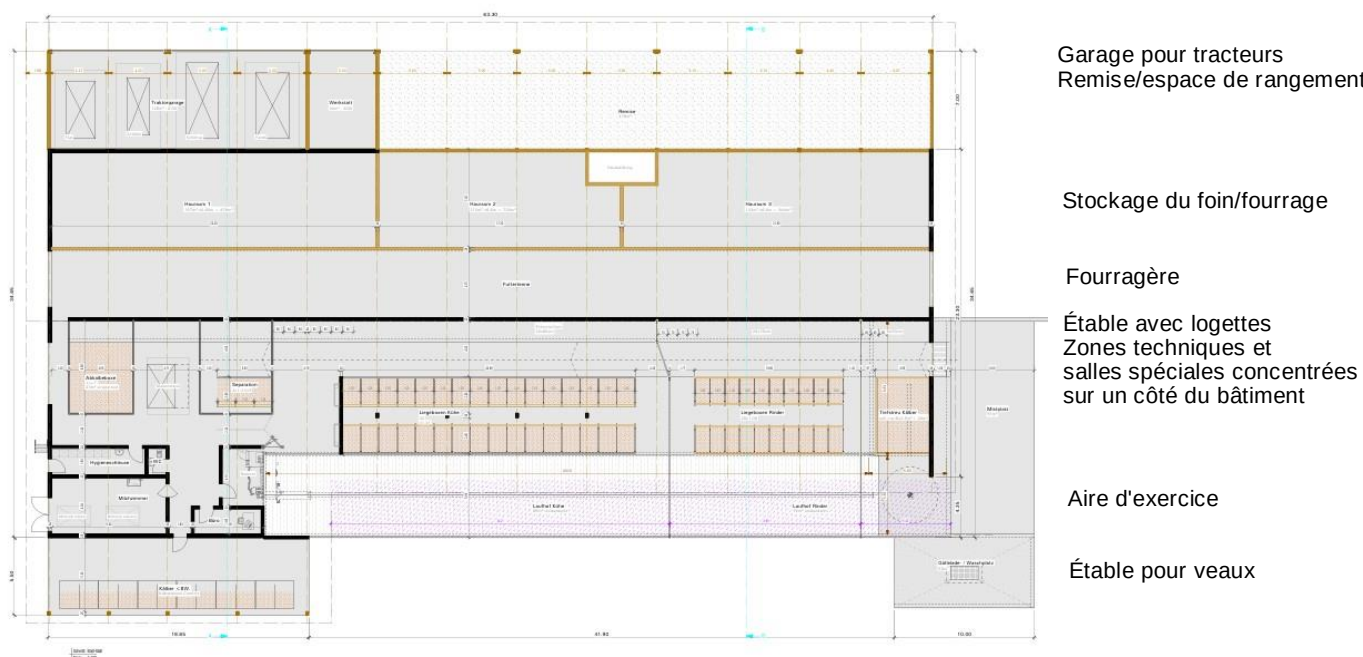


Image : nouvelle étable pour bovins, schéma de l'avant-projet (sans échelle)

Les toits seront dotés de panneaux d'isolation pour protéger les animaux des chaleurs estivales. Il est en outre prévu d'équiper les toits d'une installation photovoltaïque la plus grande possible. Un regroupement dans le cadre de la consommation propre (RCP) est prévu avec le site de l'INFORAMA Oberland bernois, afin que l'électricité solaire produite par l'installation puisse être utilisée de manière efficace. D'ici là, les éventuels excédents seront injectés dans le réseau électrique et les recettes générées seront versées au canton. Les effets des éléments photovoltaïques sur les animaux de rente font actuellement l'objet de recherches. La question sera examinée de manière plus approfondie lors de la phase d'étude de projet détaillée et de la planification de la réalisation, au cours de laquelle les infrastructures techniques du bâtiment seront organisées et leur emplacement dans le bâtiment défini.

La zone de traite, équipée d'un système de traite moderne (robot de traite), sera disposée au centre et facilement accessible. Par ailleurs, une salle de traite existante sera installée à des fins de formation. Des zones supplémentaires sont également prévues pour la séparation du troupeau, le vêlage et la détention des veaux.

3.2.3 Prescriptions cantonales

La nouvelle étable répond aux exigences de la « Stratégie de durabilité 2015–2025 (révision 2020) ». Le bâtiment peut être utilisé de la manière la plus flexible possible et, grâce à sa systématique, offre une grande qualité d'usage. Il sera conçu de manière simple, robuste et fonctionnelle avec des matériaux

sans émissions nocives pour la santé. La nouvelle construction repose sur le recours aux énergies renouvelables et l'utilisation de matériaux à faibles besoins en énergie grise. Le projet respecte scrupuleusement le principe de séparation des systèmes (systèmes primaire, secondaire, tertiaire), utilise les grandes surfaces du toit pour la production d'énergie (photovoltaïque) et, grâce à l'orientation du bâtiment, assure une protection optimale contre la chaleur en été sans climatisation.

Pour la construction du bâtiment, une attention particulière doit être apportée à l'utilisation du bois, matériau privilégié pour ce projet. Dans ce cadre, on veillera à utiliser en priorité du bois suisse certifié.

3.3 Procédure

Le bâtiment d'exploitation existant sera remplacé par une nouvelle étable sur la parcelle voisine n° 3202. Le projet a été élaboré pour une exploitation de 44 unités de gros bétail (32 vaches laitières = 32 unités de gros bétail, 20 génisses = 10 unités de gros bétail, 8 veaux = 2 unités de gros bétail), sur la base du concept d'exploitation et en collaboration avec un constructeur d'étables expérimenté.

Une fois le bâtiment de remplacement achevé, il est prévu de démolir à moyen terme le bâtiment d'exploitation existant. Les travaux de démolition seront réalisés dans le cadre du développement futur du site de l'INFORAMA Oberland bernois et ne font pas partie de la présente demande de crédit de réalisation.

3.4 Équipement d'exploitation (à la charge de la DTT)

La nouvelle étable pour bovins sera équipée d'un robot de traite automatisé et d'un robot pour le fourrage et le lisier. Ces équipements et machines permettent de réduire sensiblement le temps consacré à la gestion du troupeau et de l'étable. Par ailleurs, ils se prêtent particulièrement bien à la formation et la pratique pour illustrer comment la numérisation et l'automatisation transforment le travail agricole.

3.5 Autres solutions et conséquences d'un abandon du projet

En cas d'abandon du projet, la convention de prestations conclue entre le titulaire du bail à ferme et l'INFORAMA ne pourrait plus être respectée. Il fondrait renoncer à l'exploitation affermée d'Hondrich, si bien que l'INFORAMA Oberland bernois ne disposerait plus d'élevage à partir de l'été 2027 et qu'il faudrait trouver une autre exploitation d'élevage plus éloignée et développer une nouvelle collaboration.

4. Répercussions sur les finances et le personnel

4.1 Récapitulatif des coûts

Niveau des prix au 1^{er} avril 2024, indice des prix de la construction dans l'Espace Mittelland, 143.0 points (base : octobre 1998 = 100 points)

Coûts totaux, réserve de 8 % comprise	CHF	4 300 000
composés de		
– Frais de construction de l'étable	CHF	2 860 000
– Installation photovoltaïque	CHF	1 050 000

– Équipements d'exploitation	CHF	390 000
Montant déterminant en matière d'autorisation de dépenses au sens de l'article 34 OFin	CHF	4 300 000
déduction faite des frais d'étude de projet déjà approuvés (autorisation de dépenses de la DTT du 10 octobre 2024)	– CHF	450 000
Crédit à approuver	CHF	3 850 000

Il s'agit de dépenses nouvelles et uniques au sens des articles 27 et 30, alinéa 1 LFin.

Le présent arrêté autorise les coûts supplémentaires liés au renchérissement (art. 29 OFin).

4.2 Financement

Il s'agit d'un crédit d'engagement au sens de l'article 32 LFin, qui sera en principe relayé par les tranches de paiement indiquées au point 4 du projet d'arrêté, inscrites au budget et au plan financier de la Direction des travaux publics et des transports.

4.3 Informations sur les investissements

4.3.1 Nature de la dépense d'investissement

Dépenses d'investissement totales	Dont inv. générant une plus-value	Dont inv. préservant la valeur	Réserves en %
4 300 000	4 300 000	0	8

4.3.2 Écart par rapport au plan cantonal d'investissement intégré (PII)

(Tranches annuelles sans les réserves, déduction faite des éventuelles contributions de tiers)

En millions de francs	Total	2023	2024	2025	2026	2027	Années suivantes
Investissements effectifs nets	4,3			0,45	3,05	0,481	
Montant inscrit dans le PII 2024	2,5		0,1	0,2	1,8	0,4	

Le montant, inscrit dans le plan d'investissement intégré (PII), repose sur une estimation des coûts basée sur l'étude de faisabilité. Le besoin en locaux est désormais plus précis. Il s'est avéré que l'étable devait être conçue non pas pour 40 animaux, mais pour 40 unités de gros bétail (soit 60 animaux) et qu'une remise était également nécessaire. En outre, la pose prévue d'une installation photovoltaïque sur l'ensemble de la toiture entraîne des coûts supplémentaires. La différence de 1,8 million de francs par rapport aux coûts inscrits actuellement dans le PII 2024 doit être compensée à l'interne. On peut partir du principe que les redistributions habituelles au sein du plan d'investissement permettront de libérer la marge de manœuvre nécessaire.

4.3.3 Charges d'amortissement

Classe d'immobilisation	Montant en francs	Durée d'utilisation	Amortissement annuel
Gros œuvre 22220711	2 860 000	60	47 700
Second œuvre 22220711	1 440 000	40	36 000

4.3.4 Répercussions sur le personnel, coûts induits et recettes supplémentaires

Le présent projet n'a pas de répercussions directes sur le personnel ni de coûts induits.

Le bâtiment d'exploitation existant doit être démoli à moyen terme et est actuellement amorti jusqu'à une valeur comptable de 13 652 francs.

Le fermage à verser au canton sera recalculé après la construction de la nouvelle étable pour bovins sur la base d'une évaluation spécialisée de l'Union suisse des paysans (Agriexpert).

5. Calendrier

Achèvement de l'étude de projet :	été 2025
Planification des appels d'offres et de la réalisation :	d'ici l'été 2026
Travaux :	de l'été 2026 à l'été 2027
Mise en service :	juin 2027

6. Proposition

Pour les motifs exposés ci-dessus, nous proposons d'approuver le projet d'arrêté ci-joint.

Pièce jointe

- Projet d'arrêté

Annexes supplémentaires à l'attention de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT)

- Devis :